



- I. La nécessité de produire pour les ELD
- II. L'état du marché de la petit hydraulique
- III. Les intérêts de la mutualisation
- IV. Le fonctionnement d'Hydrocop
- V. La garantie de capacité et production hydraulique
- VI. Conclusion



I - La nécessité de produire

La loi NOME programme la disparition des TRV Jaune et Vert

⇒ Disparition du TC pour les quantités d'énergie correspondantes

L'ARENH permet de s'approvisionner mais :

- l'ARENH limité en quantité < à consommation TV/TJ
- l'ARENH est en compétition avec TC



Déjà aujourd'hui l'utilisation de l'ARENH pour sourcer certains segments de clients permet de dégager des marges correctes sur le TRV

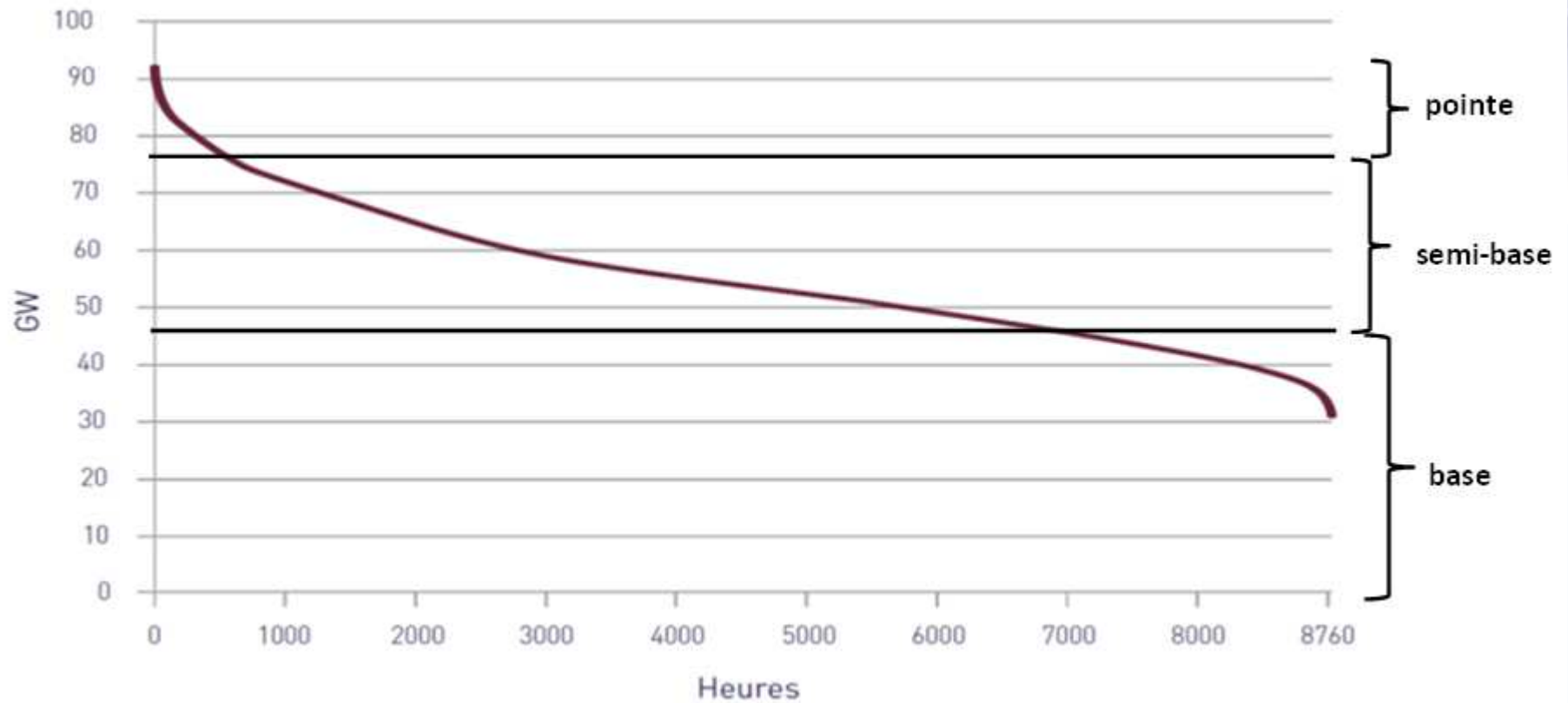
Ex :	Clients TB 36 kVA - 22 MWh / an	
	Facture TRV :	2 550 € / an
	Facture TURP :	1 245 € / an
	Part fourniture :	1 305 € / an
	Achat ARENH + marché + réglage ajustement :	1 024 € / an

→ Coût commercialisation + marge : 281 €

- ⇒ Les Fournisseurs nouveaux entrants vont assécher les quantités ARENH
 - l'ARENH est limité dans le temps (2025)
- ⇒ Pour rester Fournisseur nécessité de recourir au marché (risques connus)
- ⇒ Les EDL devront produire leur électricité

Les grands équilibres

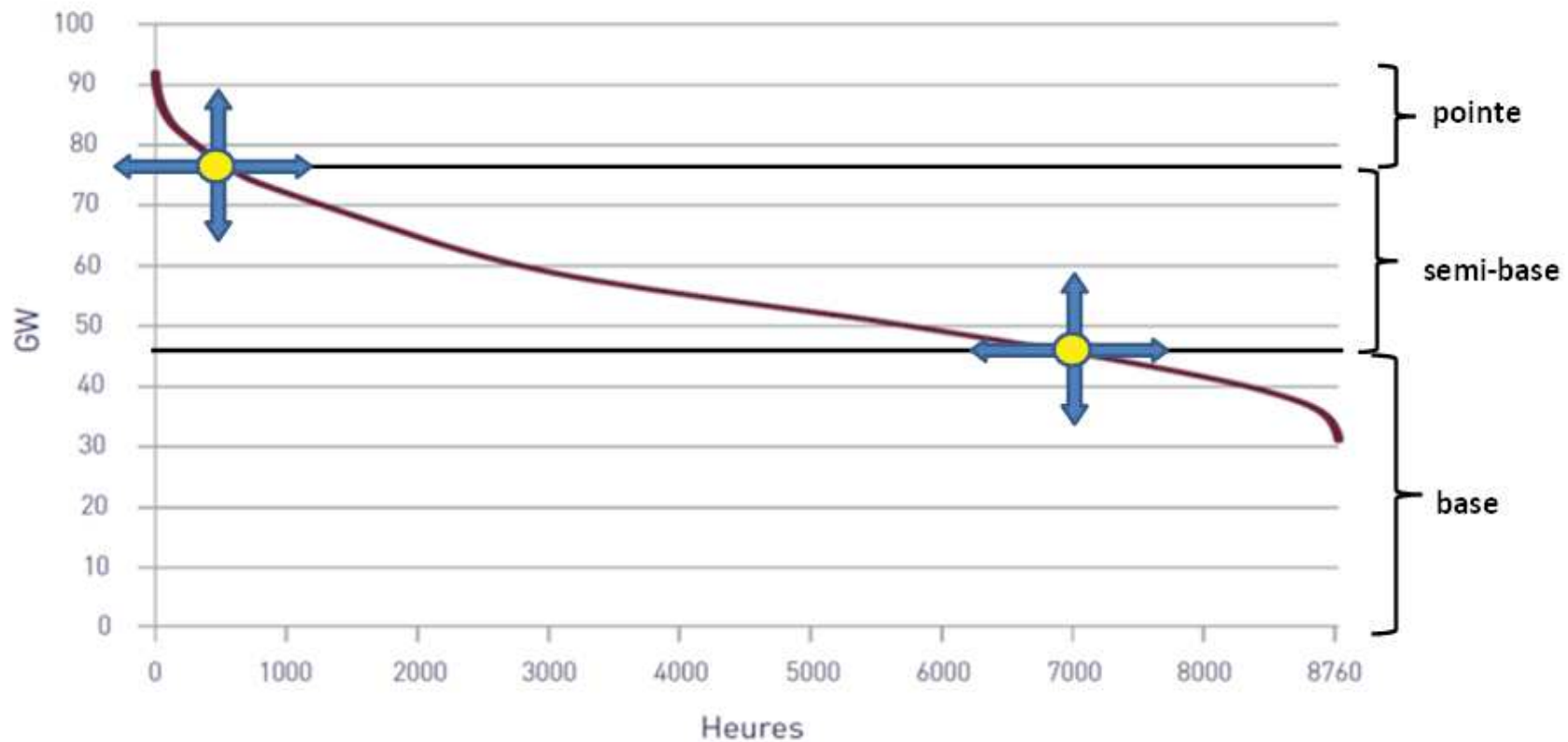
Equilibre Production - Consommation



Variabilité :

C : comportement des consommateurs, contexte économique, météo,...

P : Disponibilité des centrales, prix des combustibles, contraintes de réseau





Problématique de couverture de la consommation :

Dans un monde régulé et monopolistique :

- respecter les grands équilibres en Minimisant les coûts globaux
- traiter les problèmes techniques

Dans un monde dérégulé et ouvert :

- tirer partie des opportunités en Maximisant les marges
- se couvrir des risques de sourcing

Quelle production pour les ELD

⇒ Nucléaire

- Taille des installations nécessite la dépendance d'un opérateur international
- Avenir incertain de la filière

⇒ Renouvelable

- Eolien
- Photovoltaïque
- Biomasse

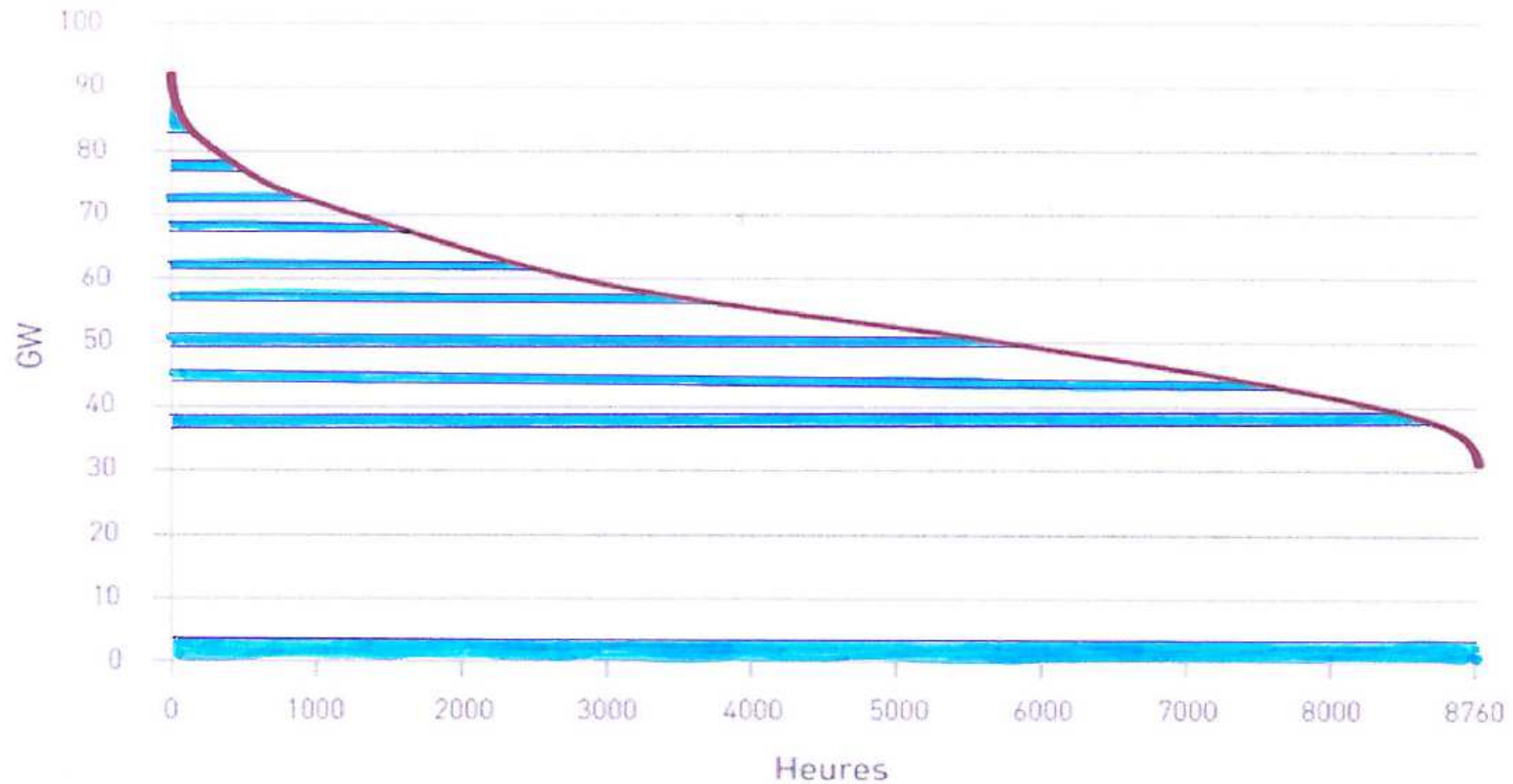
Filières non rentables actuellement,
doivent être subventionnées par AO

⇒ Thermique à flamme

- Charbon : émission CO₂ importants → Risque sur la rentabilité à terme
- Gaz : CCG réservée à des installations importantes, difficile pour une ELD
- Fioul : manque de compétitivité - hyperpointe

Monotone de consommation

Positionnement de l'hydraulique





Caractéristiques des moyens de production

- coûts d'investissement et coûts de fonctionnement très variés
- durées d'utilisation très différentes
- capacités de modulations variés
- disponibilités dépendant du type de centrale



II. - L'état du marché de la petite hydraulique

- Hydroélectricité en France
 - 12 % de la production d'électricité,
 - 65 terawatts-heure (TWh) produit par an
- Ouvrages
 - 400 concessions qui représentent une puissance de 23 500 MW (95 % de l'hydroélectricité)
 - 1.700 petites installations sous le régime de l'autorisation pour une puissance de l'ordre de 2000 MW

A titre de comparaison, la puissance nucléaire installée est de 63 000 MW.



L'hydroélectricité : Atouts

- l'hydroélectricité présente des atouts :
 - Source d'énergie **renouvelable**
 - Source d'énergie **nationale concourant à l'indépendance énergétique**
 - **Permet un stockage de l'électricité** et contribution à la stabilité du système électrique
 - Pas **productrice de gaz à effet de serre**, ni d'autres gaz polluants
- **Potentiel de développement par la valorisation de sites ou par l'optimisation de l'existant.**

III. - Les intérêts de la mutualisation

➤ **Capacité financière**

Donne accès à des installations plus importantes, meilleure rentabilité

➤ **Limitation des risques**

- **Risque géographique**

Un parc réparti sur le territoire permet de limiter les risques géographiques d'hydrologie

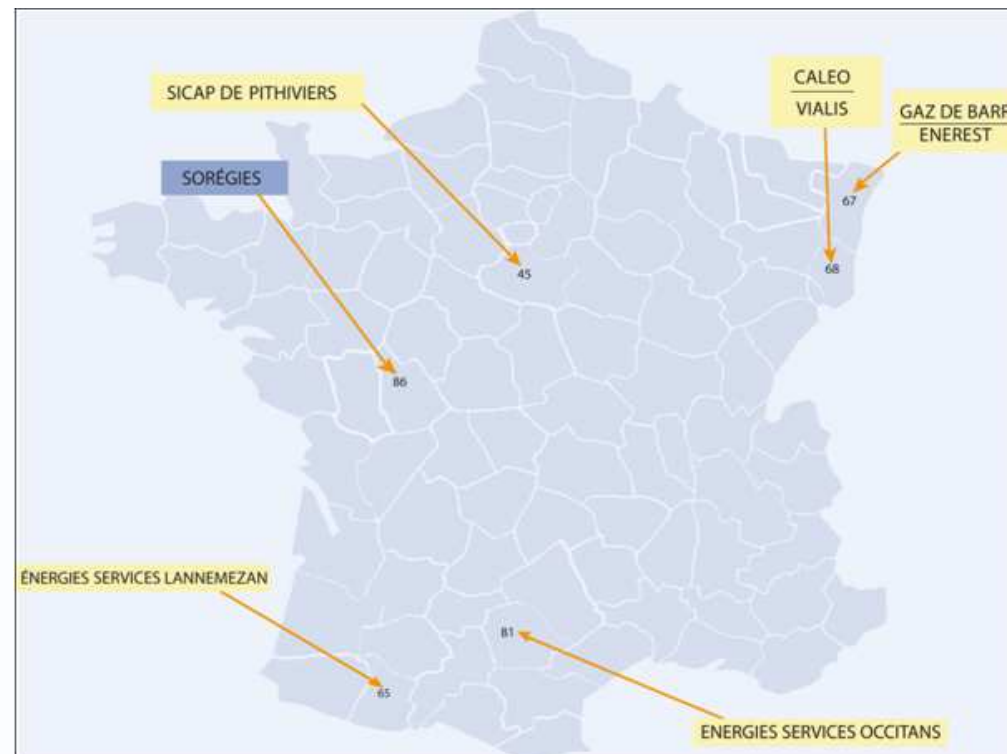
- **Risque industriel**

Un parc plus important permet de limiter les impacts d'une défaillance

IV. - Fonctionnement d'HYDROCOP

SAS au capital de 2 400 000 € créée en février 2011

- Les actionnaires actuels



Chaque actionnaire à part égale : 12,5 %



1) Exclusivité déontologie

Chaque ELD s'oblige à apporter les opportunités à la société commune

- Tous les ouvrages nouveaux hydrauliques identifiés > 500 kW
Les ELD qui possèdent des ouvrages hydrauliques avant leur entrée dans Hydrocop en conservent propriété et jouissance

2) Economie de la société commune

- L'électricité produite en OA (H07) permet de dégager des résultats qui sont soit réinvestis, soit apportés en dividendes aux actionnaires
- L'électricité hors OA est vendue à prix coutant aux ELD au prorata de leur participation à Hydrocop
⇒ Sourcing bonifié / marché pour les ELD

3) Gouvernance

- Les décisions (investissements / fonctionnement) sont prises en Comex à la majorité (chaque ELD dispose d'autant de voix que de part)



Hydrocop dispose d'un Ingénieur Hydraulicien dont les missions sont les suivantes :

- ✓ Recherche de sites à acquérir
- ✓ Analyse économique pour chaque site
- ✓ Analyse technique des investissements à réaliser
- ✓ Préparation des offres d'achat
- ✓ Suivi des travaux d'investissement
- ✓ Suivi administratif (autorisation d'exploitation, autorisation de travaux), relation avec les autorités locales (DREAL)

Les autres fonctions sont assurées par les ELD sous conventions

- ✓ Comptabilité
- ✓ Juridique
- ✓ Secrétariat Général



Les objectifs :

- Posséder un parc de 25 MW en 2015
- Production d'environ 100 GWh en 2015

Les augmentations de capital devraient porter le capital d'Hydrocop à 18 à 20 M€.

Financement des acquisitions et investissement :

- ⇒ 30 % en fonds propres et 70 % par emprunts
- ⇒ Patrimoine en 2015 environ 60 M€

Ouverture du capital aux ELD qui le désirent en fonction de l'atteinte des objectifs

- Aujourd'hui :
- 1 site 1,1 MW
 - 4 offres pour environ 15 MW en cours



V. - La garantie de capacité et production hydraulique

Tous les fournisseurs vont devoir posséder des garanties de capacité
Loi Nome

Obligation des fournisseurs :

F (pointe des clients)

Puissance appelée fournisseur x Prescription globale en A-n

Puissance totale Appelée

TC et ARENH portent les obligations de capacité

Mais...

Dès 2016, les TV et TJ ne bénéficieront plus des TRV ⇒ plus de TC

ARENH couvre aujourd'hui environ 80 % du sourcing mais en 2016 peut-être 50-60 %

⇒ Les ELD pour rester fournisseur vont devoir acquérir des garanties de capacités



Les producteurs pourront commercialiser leurs garanties de capacités excédentaires

Les producteurs/fournisseurs pourront contracter les garanties produites et besoins

Les moyens thermiques ont besoin des GC pour équilibrer leur bilan économique

Les moyens hydrauliques ont aujourd'hui un bilan satisfaisant

⇒ GC = Bonus ⇒ les coûts d'achat vont en tenir compte

C'est donc aujourd'hui qu'il faut posséder des ouvrages de production hydraulique



VI. - Conclusion

La loi NOME accélère la nécessité de coopération entre ELD